

NOTE DE PRESENTATION

DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2023

Le budget supplémentaire (BS) est un acte de report et d'ajustement du budget principal de l'exercice.

Il permet, d'une part, la reprise des résultats de l'exercice antérieur et d'autre part, des ajustements comme une décision modificative afin d'ajuster les prévisions budgétaires votées lors du budget primitif.

Il permet également d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non-réalisation de certaines opérations.

Le BS 2023 s'inscrit dans la continuité du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 et du Budget primitif 2023 :

- **La maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré un contexte encore inflationniste ;**
- **La réalisation de l'ensemble des opérations inscrites sur le plan pluriannuel d'investissement.**

I. Section de Fonctionnement

A. Les Recettes

	BP 2023	RAR2022	BS 2023	BP 2023 CONSOLIDE
recettes réelles	6 415 010 €	- €	- €	6 415 010 €
chapitre 013 Atténuation de charges	56 000 €			56 000 €
chapitre 70 Produits des services	712 000 €			712 000 €
chapitre 73 Impôts et taxes	4 318 410 €			4 318 410 €
chapitre 74 Dotations et participations	1 328 600 €			1 328 600 €
chapitre 75 Autres produits de gestion	- €			- €
chapitre 76 Produits financiers	- €			- €
chapitre 77 Produits exceptionnels	- €			- €
recettes d'ordre	- €	- €	200 160 €	200 160 €
chapitre 042 Opérations d'ordre	- €		160 €	160 €
R002 Résultat de fonctionnement reporté	- €		200 000 €	200 000 €
	6 415 010 €	- €	200 160 €	6 615 170 €
			6 615 170 €	

Les recettes sont abondées à hauteur de 200 160 € soit 200 000 € avec l'affectation du résultat reporté en R002 « résultat de fonctionnement reporté » et 160,40€ (à l'arrondi) d'opération d'ordre. En effet, le BS comprend également sur la section d'investissement une ouverture de crédits en dépenses au compte 13911 chapitre d'ordre 040 afin de régulariser des opérations d'ordre au titre des subventions d'équipement à hauteur de 160,40 € qui génère une recette au compte 777 chapitre d'ordre 042 en section de fonctionnement.

A ce stade de l'exécution budgétaire, il est envisagé de garder une lecture prudentielle sur les recettes réelles de fonctionnement.

B. Les Dépenses

	BP 2023	RAR2022	BS 2023	BP 2023 CONSOLIDE
dépenses réelles	5 768 107 €	- €	200 160 €	5 968 267 €
chapitre 014 Atténuation de produits	72 000 €			72 000 €
chapitre 011 Charges à caractère général	1 588 500 €		197 949 €	1 786 449 €
chapitre 012 Charges de personnel	3 570 000 €			3 570 000 €
chapitre 65 Autres charges de gestion courantes	429 500 €		2 211 €	431 711 €
chapitre 66 Charges Financières	84 370 €			84 370 €
chapitre 67 Charges exceptionnelles	1 000 €			1 000 €
chapitre 68 Dotations provisions semi budgétaires	22 737 €			22 737 €
chapitre 022 Dépenses imprévues	- €			- €
dépenses d'ordre	646 903 €	- €	- €	646 903 €
Chapitre 023 Vir. À la section d'investissement	500 798 €		- €	500 798 €
chapitre 042 Opérations d'ordre	146 105 €			146 105 €
	6 415 010 €		200 160 €	6 615 170 €
			6 615 170 €	

Une augmentation de crédits est envisagée au titre des dépenses réelles de la section fonctionnement de + 197 949 € au chapitre 011 « Charges à caractère général » afin d'absorber les charges reportées et le contexte encore fortement inflationniste à 5,4% en moyenne annuelle après avoir finie en décembre 2022 à 7,2%.

En cours d'année et au regard des différents éléments contextuels (inflation, approvisionnements, évènements imprévus...), les crédits constituant une réserve pourront être reventilés au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » afin d'abonder à la section d'investissement pour renforcer l'autofinancement.

Une augmentation de crédits est envisagée au Chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » pour abonder à hauteur de 2 211 € au titre des subventions aux associations.

II. Section d'Investissement

Comme précédemment évoqué, le BS intègre, d'une part, la reprise des résultats de l'exercice 2022 et d'autre part, la consolidation des restes à réalisés intégrés au budget primitif 2023 et constatés au compte administratif 2022.

A. Les recettes

La reprise des résultats de 2022 se traduit par l'inscription des crédits suivants :

- En recettes au compte R001 « solde positif reporté de l'année N-1 » (excédent de la section d'investissement) pour **+ 558 608 €** ;
- En recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour **+ 808 654 €** ;

Soit une augmentation de recettes d'investissement de **+ 1 367 262 €**.

Le BS permet également des ajustements en dépenses et en recettes pour intégrer la totalité des opérations présentées au titre du PPI et d'intégrer également de nouvelles opérations.

NB : les RAR ont été reportés au BP 2022 en privilégiant l'arrondi.

		BP 2023			
		BP 2023	RAR2022	BS 2023	BP 2023 CONSOLIDE
recettes	réelles	1 195 288 €	1 336 278 €	808 654 €	3 340 220 €
chapitre 13	Subventions d'investissement	320 000 €	1 336 278 €		1 656 278 €
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000 €	- €		500 000 €
chapitre 20	Immobilisations corporelles	- €			- €
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	310 288 €		- €	310 288 €
compte 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			808 654 €	808 654 €
chapitre 024	Produits cessions	- €			- €
chapitre 27	Autres immobilisations financières	65 000 €			65 000 €
recettes	d'ordre	646 903 €	- €	- €	1 205 511 €
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	500 798 €		- €	500 798 €
chapitre 040	opé d'ordre	146 105 €			146 105 €
R 001	Report excédent d'investissement			558 608 €	558 608 €
		1 842 191 €	1 336 278 €	1 367 262 €	4 545 731 €
			3 178 469 €		
				4 545 731 €	

L'affectation des résultats telle que projetée dans le cadre du BS 2022 a pour objectif de consolider le financement des opérations présentées lors du ROB et du budget primitif, d'intégrer de nouvelles opérations, et de ne pas augmenter de manière significative l'emprunt envisagé pour le financement du PPI dans sa globalité.

De plus, au regard du contexte national, inflation et rupture de certaines matières premières, l'autofinancement dégagé permettra à la Commune de faire face à d'éventuelles augmentations dans le cadre des opérations.

B. Les Dépenses

		BP 2023			
		BP 2023	RAR2022	BS 2023	BP 2023 CONSOLIDE
dépenses	réelles	1 911 329 €	1 267 140 €	1 367 102 €	4 545 571 €
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	- €			- €
compte 204	Subventions d'équipement versées	- €			- €
chapitre 21	Immobilisations corporelles	298 000 €	781 314 €	130 000 €	1 209 314 €
chapitre 23	Immobilisations en cours	1 000 000 €	485 826 €	1 237 102 €	2 722 928 €
chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	- €			- €
chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	613 329 €			613 329 €
chapitre 020	Dépenses imprévues				- €
		1 911 329 €	1 267 140 €	1 367 102 €	4 545 571 €
chapitre 040	Opérations d'ordre	- €		160 €	160 €
		1 911 329 €	1 267 140 €	1 367 262 €	4 545 731 €
			3 178 469 €		
				4 545 731 €	

Le BS comprend l'inscription de crédits supplémentaires de + 130 000 € au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » et + 1 237 102 € au chapitre 23 « Immobilisations en cours ».

Ainsi, le BS permet de :

- consolider l'autofinancement d'opérations telles que **la vidéoprotection, l'autorisation de programme « Réhabilitation du gymnase Nicolas Fleury », l'autorisation de programme « Réhabilitation des vestiaires du Stade Raymond VION » et traiter des problématiques de transition énergétique sur l'opération « Réhabilitation de l'Hôtel de Ville »** ; de manière générale les programmes lancés intègrent la dimension de transition énergétique sur les bâtiments communaux à l'instar des études menées en partenariat avec la Métropole Rouen Normandie qui vient en soutien pour l'ingénierie et les dossiers de demandes de financements.
- confirmer un recours à l'emprunt minoré dans l'attente de l'extinction de l'emprunt structuré pesant pour plus de la moitié du remboursement de capital de la dette (extinction en 2025) ;

Le BS comprend également une ouverture de crédits en dépenses au compte 13911 chapitre d'ordre 040 afin de régulariser des opérations d'ordre au titre des subventions d'équipement à hauteur de 160,40 €.

PPI consolidé avec le Budget supplémentaire 2023 :

PPI 2023

	BP23 &RAR*22	BS 2023*	BP CONSOLIDE 2023
[-] Adapter et moderniser l'organisation de la collectivité pour assurer un meilleur service aux administrés	378 920 €	- €	378 920 €
[-] Modernisation des outils informatiques et de téléphonie	73 748 €	- €	73 748 €
Acquisition matériel téléphonie IP - VOIP	58 892 €		58 892 €
Parc PC & vidéo proj - sites communaux	12 056 €	- €	12 056 €
Sécurité informatique - clés	2 800 €		2 800 €
[-] Renouvellement des équipements, des matériels et des véhicules d'intervention	305 172 €		305 172 €
Acquisition d'un PL & saleuse	223 080 €		223 080 €
Acquisition d'un véhicule pour la PM (hybride)	31 572 €		31 572 €
Equipements divers (Services Techniques, Salles communales & Restauration scolaire)	40 050 €		40 050 €
Mobilier divers	10 470 €		10 470 €
[-] Améliorer la qualité du cadre de vie et la tranquillité des espaces publics	508 850 €	10 000 €	518 850 €
[-] Aménagements et entretien des espaces publics communaux	74 896 €	10 000 €	84 896 €
Aménagements Place Ragot / N FLEURY/Pistes cyclables	40 000 €		40 000 €
Entretien et aménagement cimetières	34 896 €	10 000 €	44 896 €
[-] Développement durable et valorisation du patrimoine naturel	45 000 €	- €	45 000 €
Création d'une réserve d'eau pluviale + récupérateurs sites communaux	45 000 €	- €	45 000 €
[-] Préserver la tranquillité des espaces publics	278 954 €		278 954 €
Vidéo protection	278 954 €		278 954 €
[-] Renouvellement des aires de jeux et embellissement des espaces publics	110 000 €	- €	110 000 €
Acquisition terrain CMS	60 000 €		60 000 €
Aires de jeux (City stade / Place Ragot)	30 000 €		30 000 €
Mobilier urbain (bancs - poubelles - panneaux affaires)	10 000 €	- €	10 000 €
Végétalisation - Aménagements extérieurs	10 000 €		10 000 €
[-] Améliorer les conditions d'accueil des enfants	30 848 €	- €	30 848 €
[-] Modernisation des matériels et des équipements scolaires	6 954 €		6 954 €
Mobilier classe	139 €		139 €
Mobilier crèche	1 472 €		1 472 €
Parc PC & vidéo proj	5 344 €		5 344 €
[-] Réhabilitation des équipements scolaires	10 193 €		10 193 €
EMPP : Travaux	10 193 €		10 193 €
[-] Renouvellement des équipements et matériels à destination de l'Enfance	13 701 €	- €	13 701 €
Aire de jeux (crèche & écoles)	13 701 €	- €	13 701 €
[-] Sécurisation des sites scolaires et abords			- €
[-] Construire, aménager, rénover et mettre en sécurité et aux normes les équipements communaux de proximité	1 646 521 €	1 357 102 €	3 003 622 €
[-] Entretien des bâtiments communaux	55 016 €	37 102 €	92 118 €
Chauffage P3	55 016 €	37 102 €	92 118 €
[-] Mise en sécurité des bâtiments communaux	416 505 €	- €	416 505 €
Accessibilité	151 316 €		151 316 €
Démolition des anciens ateliers municipaux	1 080 €		1 080 €
Eglise N Dame : Mise en sécurité	232 956 €		232 956 €
Eglise Saint Pierre	6 000 €	- €	6 000 €
Modulaires - "Galaxie des loisirs"	25 153 €		25 153 €
[-] Réhabilitation des bâtiments communaux	1 150 000 €	1 320 000 €	2 470 000 €
Complexe sportif : Réhabilitation (AP CP)	900 000 €	880 000 €	1 780 000 €
Mairie : Réhabilitation thermique, accessibilité et restructuration locaux	100 000 €	320 000 €	420 000 €
Vestiaire de foot : Réhabilitation	150 000 €	120 000 €	270 000 €
[-] Transition énergétique	25 000 €		25 000 €
Eclairage LED	22 000 €		22 000 €
Economie d'eau - dispositifs	3 000 €		3 000 €
[-] Divers rattachés aux 4 politiques	- €	- €	- €
Total général	2 565 140 €	1 367 102 €	3 932 242 €